Comptes annuels

Association Ligue Auvergne Rhône Alpes Handisport

31 décembre 2020

Ce document contient 7 pages

KPMG Comptes annuels

Association Ligue Auvergne Rhône Alpes Handisport

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Sommaire

Comptes annuels 3

Bilan actif 4
Bilan passif 5
Compte de résultat 6

Annexe 7
8
9

Association Ligue Auvergne Rhône Alpes Handisport

Comptes annuels

Association Ligue Auvergne Rhône Alpes Handisport

Actif			Exercice au 31/12/2020			Exercice précédent
			Montant brut	Dépréciation	Montant net	au 31/12/2019
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Fonds commercial (1)				
		Concessions, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)	2 684	2 684		251
		Autres immobilisation incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	2 684	2 684		251
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	64 527	48 520	16 007	20 727
		Inst. techniques, mat. out. Industriels	617 562	475 567	141 995	49 495
		Autres immobilisations corporelles				18 619
		Immobilisations grevées de droit				
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	682 089	524 087	158 002	88 842
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	7 500		7 500	7 500
		TOTAL	7 500		7 500	7 500
	TOTAL I		**692 272**	**526 771**	**165 502**	**96 594**
	Stock et encours					
	Avances et acomptes versés sur commande					
	Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	16 502	599	15 903	14 514
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	202 143		202 143	41 715
		TOTAL	218 644	599	218 046	56 229
	Divers	Valeurs mobilières de placement	19 370		19 370	19 370
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	156 483		156 483	214 720
		Charges constatées d'avance (4)	329		329	329
		TOTAL	176 182		176 182	234 419
	TOTAL II		**394 826**	**599**	**394 227**	**290 648**
Frais d'émission d'emprunt (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion - Actif (V)						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)			**1 087 098**	**527 369**	**559 729**	**387 244**
Renvois		(1) Dont droit au bail				
		(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
		(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus		Legs nets à réaliser				
		Acceptés par les organes statuairement compétents				
		Autorisés par l'organe de tutelle				

Association Ligue Auvergne Rhône Alpes Handisport

		Passif	Exercice	Exercice précédent
Fonds propres	Sans droit de reprise	**Fonds propres sans droit de reprise**		
		Fonds propres statutaires	5 114	
		Fonds propres complémentaires	17 105	
		Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)		361 012
	Avec droit de reprise	**Fonds propres avec droit de reprise**		
		Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
		Apports		
		Legs et donations		
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves pour projet de l'entité		
		Réserves		64 418
		Autres	47 313	
		Report à nouveau	216 705	-86 992
		Excédent ou Déficit de l'exercice	**52 247**	**2 305**
		Situation nette	***338 484***	***340 743***
		Fonds propres consomptibles		
		Subventions d'investissement	123 498	3 461
		Provisions réglementées		
		Droit des propriétaires (commodat)		
		TOTAL I	**461 982**	**344 204**
Autres fonds propres		Montant des émissions de titres participatifs		
		Avances conditionnées		
		TOTAL I bis		
Fonds reportés et dédiés		Fonds reportés liés aux legs ou donations		
		Fonds dédiés		
		TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES II		
Provisions		Provisions pour risques		
		Provisions pour charges		
		TOTAL PROVISIONS III		
Dettes		Emprunts obligataires et assimilés		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
		Emprunts et dettes financières divers (2)		
		Avances et acomptes reçus (3)		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 824	26 670
		Dettes des legs ou donations		
		Dettes fiscales et sociales	30 193	16 368
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 547	
		Autres dettes	11 850	
		Instruments de trésorerie		
		Produits constatés d'avance	8 333	
		TOTAL IV	**97 747**	**43 039**
Ecart de convertion passif (V)				
		TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	**559 729**	**387 244**
Renvois		(1)Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
		(2)Dont emprunts participatifs		
		Dettes sauf (3) à plus d'un an		
		Dettes sauf (3) à moins d'un an		

Association Ligue Auvergne Rhône Alpes Handisport

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

Compte de résultat		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	23 908	25 007
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	15	
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations	33 567	
	dont parrainages		
	Ventes de marchandises		
	Production vendue		92 896
	Montant net du chiffre d'affaires		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	236 817	244 893
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	29 419	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	11 294	7 428
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	10 968	61 340
	Total des produits d'exploitation I	345 988	431 566
Charges d'exploitation	Marchandises Achats	2 543	10 460
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats		13 726
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	136 850	206 508
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 103	5 188
	Salaires et traitements	117 243	121 351
	Charges sociales	30 655	39 063
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	29 715	30 898
	Dotations aux provisions		598
	Subventions versées par l'association		3 900
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	9	454
	Total des charges d'exploitation II	322 118	432 151
	Résultat d'exploitation (I-II)	**23 870**	**-585**
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	673	851
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers III	673	851
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		24
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières IV		24
	Résultat financier (III-IV)	**673**	**827**
	Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	**24 543**	**242**

Association Ligue Auvergne Rhône Alpes Handisport

Période de l'exercice	01/01/2020	31/12/2020
Période de l'exercice précédent	01/01/2019	31/12/2019

Compte de résultat (suite)

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		560
	Sur opérations en capital	28 338	1 539
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels V	28 338	2 099
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		35
	sur opérations en capital	634	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles VI	634	35
	Résultat exceptionnel (V-VI)	**27 704**	**2 064**
	Participation des salariés aux résultats (VII)		
	Impôts sur les bénéfices (VIII)		
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)		
	Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)		
	Total des produits (I+III+V+IX) XI	374 999	434 516
	Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X) XII	322 752	432 210
	Excédent ou Déficit (XI - XII)	52 247	2 305
Evaluation des contributions volontaires en nature	Contributi		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature	-53 318	
	Charges		
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	53 318	

KPMG Entreprises
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 09
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 78 00
Télécopie : +33 (0)4 37 64 78 78
Site internet : www.kpmg.fr

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

Handisport

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020

Montants exprimés en euros

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

KPMG Entreprises
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 09
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 78 00
Télécopie : +33 (0)4 37 64 78 78
Site internet : www.kpmg.fr

Ce rapport contient 14 pages

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Table des matières

1 Faits majeurs de l'exercice 1
1.1 Principes, règles et méthodes comptables 1
1.1.1 Présentation des comptes 1
1.2 Faits marquants 1
1.2.1 Méthode générale 1
1.2.2 Changement de méthode d'évaluation 1
1.2.3 Changement de méthode de présentation 2

2 Informations relatives au bilan 2
2.1 Actif 2
2.1.1 Tableau des immobilisations 2
2.1.2 Tableau des amortissements 2
2.1.3 Immobilisations incorporelles 2
2.1.4 Immobilisations corporelles 3
2.1.5 Créances 4
2.1.6 Produit à recevoir 4
2.1.7 Valeurs mobilières de placement 5
2.2 Passif 6
2.2.1 Fonds associatifs 6
2.2.2 Provisions pour risques et charges 7
2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires 7
2.2.4 Provision pour médailles du travail 7
2.2.5 Etat des dettes 8
2.2.6 Fournisseurs et comptes rattachés 8
2.2.7 Informations à caractère fiscal 9

3 Informations relatives au compte de résultat 9
3.1 Compte de résultat par origine et destination 9

4 Autres informations 9
4.1 Effectifs 9
4.2 Engagements hors bilan 9

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

1 Faits majeurs de l’exercice

1.1 Principes, règles et méthodes comptables

1.1.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

— le bilan,

— le compte de résultat,

— l’annexe.

1.2 Faits marquants

L’exercice a été caractérisé par le/les faits d’importance significative suivants :

— La première application du règlement ANC n°2018-06 « *relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif* » avec notamment la création de nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l’exercice de première application.

1.2.1 Méthode générale

Le règlement ANC 2018-06 s’applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d’autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

1.2.2 Changement de méthode d’évaluation

Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.
Le bilan et le compte de résultat de l’exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n’a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l’ouverture de l’exercice précédent.

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements suivants sont appliqués rétrospectivement

— Le poste comprenant le montant des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables a été modifié à l'ouverture de l'exercice afin de présenter celui-ci avec le montant net des subventions perçues déduction des reprises au compte de résultat qui auraient été comptabilisées, au rythme des amortissements des immobilisations financées, si le règlement ANC n°2018-06 était appliqué antérieurement lors de l'attribution de ces subventions (méthode retenue généralement, et par notre entité, sachant que le PCG offre aussi la possibilité de comptabiliser les subventions directement dans le résultat dès l'exercice de leur acquisition).

1.2.3 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau joint

2.1.2 Tableau des amortissements

Voir tableau joint

2.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.1.4 Immobilisations corporelles

2.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux mouvements intervenus sur l'exercice sont :

— Acquisition matériel sportif pour 98 719 €,

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements, aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel sportif	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel médical	Linéaire	5 ans
Installations Générales	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 8 ans

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.1.5 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 500		7 500
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	16 502	15 903	599
Autres créances	202 143	202 143	
Charges constatées d'avance	329	329	
Total	**226 474**	**218 375**	**8 099**

2.1.6 Produit à recevoir

Subvention REC	24 500 €
Subvention Régionale	97 500 €
Subvention ANS	47 500 €
Subvention MMA	7 000 €
Subvention CNSA	16 000 €
	192 500 €

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.1.7 Valeurs mobilières de placement

Titre	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus value latente	Moins value latente
Sicav CM	19 467	21 704	2 237	

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.

Elles font état, à la clôture de l'exercice 2020, d'une plus-value latente de 2 237 €.

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou changement de méthodes		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	361 012			17 105		-355 898		22 219
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves	64 418			-17 105				47 313
Report à nouveau	-86 992	-2 305				301 391		216 705
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 305	2 305		51 893				51 893
Situation nette	340 743	/		51 893		-54 507		338 130
Fonds propres (Dotations) consomptibles								
Subventions d'investissement	3 461			89 000		31 037		123 498
Provisions réglementées								
Total	344 204	/		140 893		-23 470		461 628

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.2.1.1 Subventions d'investissements sur biens renouvelables par l'association

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit à la date d'octroi de la subvention.
Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi :

— De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1er exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

2.2.2 Provisions pour risques et charges

2.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Voir tableau joint.

2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, est non significatif. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation des salariés et de la table de mortalité) ainsi que des charges sociales.

Le montant est non significatif et n'a pas été provisionné au 31.12.2020.

2.2.4 Provision pour médailles du travail

Il n'y a pas d'usage établi en la matière.

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.2.5 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances	
			A plus 1 an	A plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 824	25 824		
Dettes fiscales et sociales	30 193	30 193		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 547	21 547		
Autres dettes	11 850	11 850		
Produits constatés d'avance	8 333	8 333		
Total	**97 747**	**97 747**		

2.2.6 Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	Montant fin d'exercice
Fournisseurs	Exploitation	43 068
Factures non parvenues	Exploitation	6 465

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.2.7 Informations à caractère fiscal

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Compte de résultat par origine et destination

Notre entité a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes

— 5 253 Heures de bénévolat

Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier	Méthode de valorisation	Montant
5 253 Heures de bénévolat	SMIC horaire	53 318

4 Autres informations

4.1 Effectifs

L'effectif de la Ligue Handisport s'élevait à 7 salariés au 31 décembre 2020.

4.2 Engagements hors bilan

Néant

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Association LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES HANDISPORT

6 Chemin des Gorges
69570 DARDILLY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

BDO

Tél. : 04 72 61 05 76
Fax : 04 78 62 21 04
www.bdo.fr

28 rue de la République
69002 Lyon

Association LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES HANDISPORT

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux adhérents,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Handisport relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels " du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justifications des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Sur les règles et principes comptables :

- ✓ Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes de reconnaissance des différentes ressources de la période
- ✓ Nous nous sommes également assurés de la correcte comptabilisation des legs reçus sur la période

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Lyon, le 4 mars 2021
BDO Rhône-Alpes
Représentée par

Rolland NINO
Commissaire aux comptes
Associé

KPMG

Bilan actif

Association Ligue Auvergne Rhône Alpes Handisport

Actif			Exercice au 31/12/2020			Exercice précédent
			Montant brut	Dépréciation	Montant net	au 31/12/2019
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Fonds commercial (1)				
		Concessions, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)	2 684	2 684		251
		Autres immobilisation incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	2 684	2 684		251
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	64 527	48 520	16 007	20 727
		Inst. techniques, mat. out. Industriels	617 562	475 567	141 995	49 495
		Autres immobilisations corporelles				18 619
		Immobilisations grevées de droit				
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	682 089	524 087	158 002	88 842
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	7 500		7 500	7 500
		TOTAL	7 500		7 500	7 500
		TOTAL I	**692 272**	**526 771**	**165 502**	**96 594**
	Stock et encours					
	Avances et acomptes versés sur commande					
	Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	16 502	599	15 903	14 514
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	202 143		202 143	41 715
		TOTAL	218 644	599	218 046	56 229
	Divers	Valeurs mobilières de placement	19 370		19 370	19 370
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	156 483		156 483	214 720
		Charges constatées d'avance (4)	329		329	329
		TOTAL	176 182		176 182	234 419
		TOTAL II	**394 826**	**599**	**394 227**	**290 648**
Frais d'émission d'emprunt (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion - Actif (V)						
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	**1 087 098**	**527 369**	**559 729**	**387 244**
Renvois		(1) Dont droit au bail				
		(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
		(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus		Legs nets à réaliser				
		Acceptés par les organes statuairement compétents				
		Autorisés par l'organe de tutelle				

KPMG

Bilan passif

Association Ligue Auvergne Rhône Alpes Handisport

	Passif	Exercice	Exercice précédent
Fonds propres – Sans droit de reprise	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires	5 114	
	Fonds propres complémentaires	17 105	
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)		361 012
Fonds propres – Avec droit de reprise	**Fonds propres avec droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Fonds propres	Ecarts de réévaluation		
Fonds propres – Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Réserves		64 418
	Autres	47 313	
Fonds propres	Report à nouveau	216 705	-86 992
	Excédent ou Déficit de l'exercice	**52 247**	**2 305**
	Situation nette	***338 484***	***340 743***
Fonds propres	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	123 498	3 461
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
	TOTAL I	**461 982**	**344 204**
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL I bis		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES II		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS III		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Avances et acomptes reçus (3)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 824	26 670
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	30 193	16 368
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 547	
	Autres dettes	11 850	
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	8 333	
	TOTAL IV	**97 747**	**43 039**
	Ecart de convertion passif (V)		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	**559 729**	**387 244**
Renvois	(1)Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2)Dont emprunts participatifs		
	Dettes sauf (3) à plus d'un an		
	Dettes sauf (3) à moins d'un an		

KPMG

Compte de résultat

Association Ligue Auvergne Rhône Alpes Handisport

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

Compte de résultat		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	23 908	25 007
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	15	
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations	33 567	
	dont parrainages		
	Ventes de marchandises		
	Production vendue		92 896
	Montant net du chiffre d'affaires		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	236 817	244 893
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	29 419	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	11 294	7 428
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	10 968	61 340
	Total des produits d'exploitation I	345 988	431 566
Charges d'exploitation	Marchandises Achats	2 543	10 460
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats		13 726
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	136 850	206 508
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 103	5 188
	Salaires et traitements	117 243	121 351
	Charges sociales	30 655	39 063
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	29 715	30 898
	Dotations aux provisions		598
	Subventions versées par l'association		3 900
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	9	454
	Total des charges d'exploitation II	322 118	432 151
	Résultat d'exploitation (I-II)	**23 870**	**-585**
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	673	851
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers III	673	851
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		24
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières IV		24
	Résultat financier (III-IV)	**673**	**827**
	Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	**24 543**	**242**

Association Ligue Auvergne Rhône Alpes Handisport

Période de l'exercice	01/01/2020	31/12/2020
Période de l'exercice précédent	01/01/2019	31/12/2019

Compte de résultat (suite)		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		560
	Sur opérations en capital	28 338	1 539
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels V	28 338	2 099
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		35
	sur opérations en capital	634	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles VI	634	35
	Résultat exceptionnel (V-VI)	**27 704**	**2 064**
	Participation des salariés aux résultats (VII)		
	Impôts sur les bénéfices (VIII)		
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)		
	Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)		
	Total des produits (I+III+V+IX) XI	374 999	434 516
	Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X) XII	322 752	432 210
	Excédent ou Déficit (XI - XII)	52 247	2 305
Evaluation des contributions volontaires en nature	Contributions		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature	-53 318	
	Charges		
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	53 318	

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Principes, règles et méthodes comptables

1.1.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

— le bilan,

— le compte de résultat,

— l'annexe.

1.2 Faits marquants

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

— La première application du règlement ANC n°2018-06 « *relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif* » avec notamment la création de nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

1.2.1 Méthode générale

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

1.2.2 Changement de méthode d'évaluation

Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.
Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements suivants sont appliqués rétrospectivement

— Le poste comprenant le montant des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables a été modifié à l'ouverture de l'exercice afin de présenter celui-ci avec le montant net des subventions perçues déduction des reprises au compte de résultat qui auraient été comptabilisées, au rythme des amortissements des immobilisations financées, si le règlement ANC n°2018-06 était appliqué antérieurement lors de l'attribution de ces subventions (méthode retenue généralement, et par notre entité, sachant que le PCG offre aussi la possibilité de comptabiliser les subventions directement dans le résultat dès l'exercice de leur acquisition).

1.2.3 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau joint

2.1.2 Tableau des amortissements

Voir tableau joint

2.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.1.4 Immobilisations corporelles

2.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux mouvements intervenus sur l'exercice sont :

— Acquisition matériel sportif pour 98 719 €,

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements, aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel sportif	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel médical	Linéaire	5 ans
Installations Générales	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 8 ans

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.1.5 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 500		7 500
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	16 502	15 903	599
Autres créances	202 143	202 143	
Charges constatées d'avance	329	329	
Total	**226 474**	**218 375**	**8 099**

2.1.6 Produit à recevoir

Subvention REC	24 500 €
Subvention Régionale	97 500 €
Subvention ANS	47 500 €
Subvention MMA	7 000 €
Subvention CNSA	16 000 €
	192 500 €

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.1.7 Valeurs mobilières de placement

Titre	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus value latente	Moins value latente
Sicav CM	19 467	21 704	2 237	

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.

Elles font état, à la clôture de l'exercice 2020, d'une plus-value latente de 2 237 €.

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou changement de méthodes		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	361 012			17 105		-355 898		22 219
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves	64 418			-17 105				47 313
Report à nouveau	-86 992	-2 305				301 391		216 705
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 305	2 305		51 893				51 893
Situation nette	340 743	/		51 893		-54 507		338 130
Fonds propres (Dotations) consomptibles								
Subventions d'investissement	3 461			89 000		31 037		123 498
Provisions réglementées								
Total	344 204	/		140 893		-23 470		461 628

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.2.1.1 *Subventions d'investissements sur biens renouvelables par l'association*

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit à la date d'octroi de la subvention.
Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi :

— De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1er exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

2.2.2 Provisions pour risques et charges

2.2.2.1 *Tableau des provisions pour risques et charges*

Voir tableau joint.

2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, est non significatif. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation des salariés et de la table de mortalité) ainsi que des charges sociales.

Le montant est non significatif et n'a pas été provisionné au 31.12.2020.

2.2.4 Provision pour médailles du travail

Il n'y a pas d'usage établi en la matière.

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.2.5 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances	
			A plus 1 an	A plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 824	25 824		
Dettes fiscales et sociales	30 193	30 193		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 547	21 547		
Autres dettes	11 850	11 850		
Produits constatés d'avance	8 333	8 333		
Total	**97 747**	**97 747**		

2.2.6 Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	Montant fin d'exercice
Fournisseurs	Exploitation	43 068
Factures non parvenues	Exploitation	6 465

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.2.7 Informations à caractère fiscal

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Compte de résultat par origine et destination

Notre entité a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes

— 5 253 Heures de bénévolat

Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier	Méthode de valorisation	Montant
5 253 Heures de bénévolat	SMIC horaire	53 318

4 Autres informations

4.1 Effectifs

L'effectif de la Ligue Handisport s'élevait à 7 salariés au 31 décembre 2020.

4.2 Engagements hors bilan

Néant

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].